
**Comité préparatoire
de la Conférence des Parties
chargée d'examiner le Traité
sur la non-prolifération
des armes nucléaires en 2010**

17 avril 2008
Français
Original : anglais

Deuxième session

Genève, 28 avril-9 mai 2008

**Mise en œuvre de l'article VI du Traité
sur la non-prolifération des armes nucléaires
et du paragraphe 4 c) de la décision de 1995 concernant
les « Principes et objectifs de la non-prolifération
et du désarmement nucléaires »**

Rapport présenté par le Japon

Conformément à l'alinéa 12 du paragraphe 15 du chapitre consacré à l'article VI dans le Document final de la Conférence des parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en 2000, le Gouvernement japonais rend compte ci-après des mesures qu'il a prises pour appliquer l'article VI du TNP et le paragraphe 4 c) de la Déclaration de 1995 concernant les « Principes et objectifs de la non-prolifération et du désarmement nucléaires ».

1. Contribution au processus d'examen du TNP en 2010

Pour contribuer de manière concrète au processus préparatoire en vue de la Conférence d'examen de 2010, le Japon a proposé le nom de l'Ambassadeur Yukiya Amano comme président de la première session du Comité préparatoire, ce qui a contribué au démarrage prometteur du processus d'examen de la Conférence de 2010 avec l'adoption de l'ordre du jour. Le 4 mars 2008, le Vice-Ministre des affaires étrangères, Yasuhide Nakayama, a fait une déclaration à la Conférence du désarmement dans laquelle il a souligné combien il importait que la communauté internationale recherche collectivement une solution aux problèmes qui se posent au régime du TNP.

2. Engagement au service des trois principes non nucléaires

Le Gouvernement japonais continue d'être fermement attaché aux « trois principes non nucléaires » qui définissent la politique interdisant la possession, la production et l'introduction d'armes nucléaires au Japon. Les gouvernements qui se sont succédé, y compris le gouvernement actuel que préside le Premier Ministre Fukuda, ont eu à cœur d'affirmer et de réaffirmer que le Japon continuerait de se tenir à ces principes.



3. Entrée en vigueur rapide du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires

Le Japon souligne l'importance que revêt une entrée en vigueur rapide du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, qui est un des piliers sur lesquels repose le régime du TNP. À cet égard, le Japon a déployé plusieurs initiatives, dont celles décrites ci-après :

- Soucieux de promouvoir une ratification rapide du Traité par les États mentionnés à l'annexe II, le Japon a invité en février 2007 la Colombie, qui, à cette date n'avait pas encore ratifié le Traité, mais qui l'a fait en janvier 2008, à dépêcher une délégation dirigée par le Président de la Commission des affaires étrangères du Sénat colombien pour visiter les installations du Système international de surveillance et échanger des vues avec les parties concernées au Japon. En juillet 2007, le Japon a également invité une délégation gouvernementale indonésienne à encourager la ratification du Traité par ce pays. Le Vice-Ministre japonais des affaires étrangères, M. Hitoshi Kimura, a représenté le Japon à la cinquième Conférence sur la facilitation de l'entrée en vigueur du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires en 2007, et a engagé tous les États qui n'ont pas encore signé et ratifié ce traité à le faire le plus tôt possible.
- Il importe également de progresser dans la voie de l'instauration d'un régime de vérification de l'interdiction des essais nucléaires sur laquelle s'est engagée la Commission préparatoire de l'organisation du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires et qui comprend notamment le Système international de surveillance. À ce jour, les cinq installations du Système international de surveillance existant au Japon ont déjà été certifiées par le secrétariat technique provisoire de la Commission préparatoire, et un système de détection de gaz rare a été mis en place à Takasaki.

4. Activités préparatoires en vue de la négociation d'un traité sur l'arrêt de la production de matières fissiles

Le Japon tient à souligner l'importance et l'urgence qu'il y a d'entreprendre la négociation d'un traité sur l'arrêt de la production de matières fissiles. À cet effet, il a présenté en mai 2006 un document de travail consacré à un tel traité lors de la Conférence du désarmement, en vue d'approfondir la discussion sur des questions de fond liées à ce traité et de faciliter l'ouverture rapide de la négociation. Le Japon s'est attaché à sortir la Conférence du désarmement de l'impasse actuelle, de manière à pouvoir lancer rapidement la négociation en vue de la conclusion d'un traité sur l'arrêt de la production de matières fissiles. Il a redoublé d'efforts dans cette voie en déléguant des représentants de haut niveau à la Conférence du désarmement, et ce, à diverses occasions. L'Ambassadeur Sumio Tarui coordonne les points 1 et 2 de l'ordre du jour, l'accent étant mis lors de la session actuelle de la Conférence du désarmement sur l'interdiction de la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes et autres dispositifs explosifs nucléaires. Le 4 mars 2008, le Vice-Ministre des affaires étrangères, M. Yasuhide Nakayama, a également fait une déclaration à la Conférence du désarmement, dans laquelle il a appelé les membres de la Conférence à entamer sans délai la négociation d'un traité sur l'arrêt de la production de matières fissiles.

5. Présentation à l'Assemblée générale de l'ONU de résolutions concernant le désarmement nucléaire

Chaque année depuis 1994, le Japon présente à l'Assemblée générale le texte d'une résolution sur le désarmement nucléaire.

En 2007, compte tenu de l'évolution de la situation internationale en ce qui concerne le désarmement et la non-prolifération nucléaires, le Japon a présenté à l'Assemblée générale un projet de résolution sur le désarmement nucléaire. Le 5 décembre 2007, le projet de résolution était adopté à la session plénière de l'Assemblée générale à une majorité écrasante et sans précédent de 170 voix pour.

La situation en matière de désarmement nucléaire continue d'être préoccupante, mais le Japon entend poursuivre les efforts qu'il déploie sur le plan diplomatique pour maintenir et renforcer le régime international de désarmement et de non-prolifération fondé sur le TNP, ce qui va dans le sens de la volonté politique qu'a exprimée la vaste majorité de la communauté internationale en adoptant ladite résolution.

6. Coopération en vue de la dénucléarisation dans la Fédération de Russie

Au Sommet de Kananaskis en juin 2002, les dirigeants du G-8 ont annoncé la conclusion du « Partenariat mondial du G-8 en vue de la lutte contre la propagation des armes et des matériaux de destruction massive » afin de régler les questions de non-prolifération, désarmement, lutte contre le terrorisme et sécurité nucléaire. Dans ce cadre, le Japon s'est engagé à faire une contribution de plus de 200 millions de dollars, dont 100 millions iront au programme du G-8 en vue de l'élimination des surplus russes de plutonium militaire, et le reste à des projets prévoyant le démantèlement de sous-marins nucléaires russes désarmés. Par la suite, le Japon a coopéré avec la Russie pour achever le démantèlement de deux sous-marins nucléaires désarmés. Le Japon s'engage à financer le démantèlement de quatre sous-marins supplémentaires. En outre, le Japon a décidé en 2006 d'apporter son concours à la construction à quai, dans la baie de Razvoynik, d'une installation de stockage pour le cœur du réacteur.

En avril 2008, le Japon, se fondant sur les perspectives de désarmement, avant 2010, de tous les sous-marins nucléaires de l'Extrême-Orient russe, notamment grâce à la coopération entre le Japon et la Russie, a exprimé son intention d'examiner de nouveaux domaines de coopération entre les deux pays.

7. Efforts déployés pour encourager l'éducation en matière de désarmement et de non-prolifération

Depuis 1983, le Japon a invité plus de 650 participants au programme de bourses de l'ONU sur le désarmement à se rendre au Japon, notamment dans les villes d'Hiroshima et de Nagasaki, pour permettre à de jeunes diplomates, appelés à négocier ultérieurement des accords de désarmement, de se rendre compte sur place des conséquences terribles et durables des bombardements atomiques. Il entend poursuivre sa contribution à l'exécution de ce programme.

Le Japon est convaincu de la nécessité de bien informer la communauté internationale des effets destructeurs des armes nucléaires. Conformément au vœu du peuple japonais de ne plus jamais voir ces armes employées, le Gouvernement a appuyé, en de nombreuses occasions, les efforts déployés par des gouvernements et

des ONG pour organiser dans des pays étrangers des expositions consacrées aux effets de la bombe atomique.

Soucieux de faire le point du désarmement et de la non-prolifération et de mieux faire comprendre et appuyer cette question, le Ministère japonais des affaires étrangères a publié en avril 2008 la quatrième édition de son ouvrage intitulé *Japan's Disarmament and Non-Proliferation Policy* (La politique japonaise de désarmement et de non-prolifération).

Résolus à appliquer les recommandations figurant dans le rapport de l'ONU sur l'éducation en matière de désarmement et de non-prolifération, présenté par le Groupe d'experts gouvernementaux sur l'éducation en matière de désarmement et de non-prolifération, des spécialistes du désarmement et de la non-prolifération sont invités à se rendre au Japon. Ces spécialistes font des conférences sur le désarmement nucléaire et ont des échanges de vues avec les victimes des bombardements atomiques et avec des organisations non gouvernementales.

Le Japon a distribué l'année dernière une bande dessinée manga intitulée « Barefoot Gen » concernant l'expérience de la bombe atomique aux participants à la première session du Comité préparatoire de la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en 2010. Dans le cadre de la Conférence sur le désarmement, qui s'est tenue à Sapporo, un débat sur le désarmement et la non-prolifération a été organisé en août 2007 avec des étudiants japonais. Ce débat a contribué à cultiver l'esprit critique des jeunes participants et à approfondir leur connaissance du désarmement et de la non-prolifération.
